

**CONSEIL RÉGIONAL
DE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Séance Plénière du vendredi 29 mai 2020

Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030

Synthèse

A la découverte de nature et de paysages, les cyclotouristes sont de plus en plus nombreux, adeptes de pratiques saines, écologiques, sportives et inscrites dans le territoire par une consommation de proximité. Cet essor du tourisme cyclable participe de l'évolution indispensable vers un tourisme durable, telle que l'envisagent le Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs et la feuille de route Néo Terra.

Avec la crise sanitaire du COVID19, le tourisme à vélo pourrait être renforcé puisque favorisant le respect des mesures barrières. Dans ce contexte, la pratique du vélo est synonyme de liberté, de partage avec son entourage et de connexion avec la nature ; aspirations des visiteurs après avoir subi un confinement éprouvant. La pratique du vélo permet également des excursions en proximité à moindre coût alors que les salariés ayant été en chômage partiel ont perdu du pouvoir d'achat correspondant au budget des vacances.

La Région Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région ciblée par les Français pour le tourisme à vélo et dispose d'atouts pour le développer : 500 offres d'itinéraires avec des destinations variées comme par exemple le Périgord, le littoral Atlantique, les vignobles du Bordelais, Cognçais et Poitou, le Limousin, les Pyrénées et le Pays Basque...

Cette offre variée et différenciante permettra de garder une attractivité touristique et de développer l'économie des territoires en y favorisant la

consommation touristique de proximité. Le niveau moyen de dépenses d'un touriste à vélo est 25% supérieur à un touriste classique. Le cyclotourisme sera une filière importante pour la relance des activités touristiques dans les prochaines années.

Ainsi, le Schéma Régional des Véloroutes définit trois grands objectifs pour développer le cyclotourisme de grandes itinérances et également comme moyen de découverte d'une destination :

- Elaborer un maillage d'infrastructure équilibré sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine ;
- Favoriser les retombées économiques, estimées, pour l'ensemble du maillage à + 100 M€ sur les territoires à l'horizon 2030 ;
- Créer une offre de services et de promotion adaptée aux différentes clientèles et donc aux différents usages.

Le Schéma des Véloroutes définit en lien avec les collectivités locales (Départements, EPCI), le maillage de l'infrastructure et le plan d'actions associé pour promouvoir les destinations cyclables de Nouvelle-Aquitaine.

Incidence Financière Régionale

L'accompagnement de la Région sur les infrastructures structurantes pour les territoires est prévu dans son règlement d'intervention.

Autres Partenaires mobilisés

Une large concertation a été menée pour aboutir au Schéma Régional des Véloroutes associant les acteurs suivants : les services de l'Etat, les Départements, le Comité Régional de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine et les Comités Départementaux du Tourisme, le GIP Littoral Aquitain, les agglomérations, les associations d'usagers (AF3V, FFCT, CyclotransEurope, Villes et Territoires cyclables), ainsi que l'ensemble des EPCI concernés, partenaires et maîtres d'ouvrages potentiels des réalisations.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20200529-lmc10000417551-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/06/2020
Retour Préfecture : 05/06/2020

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 29 MAI 2020

N° délibération : 2020.1035.SP

N° Ordre : 04

Réf. Interne : 376908

A - ECONOMIE ET EMPLOI

A06 - TOURISME

106C - Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires

OBJET : Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L4211-1 et L4221-1,

Vu la délibération n° 2019.2246.SP du 16 décembre 2019 relative au Budget Primitif 2020,

Vu la délibération n°2016.3141.SP de la Séance Plénière du 20 décembre 2016 concernant le vote du SRDEII,

Vu la délibération n°2018.1140.SP de la Séance Plénière du 25 juin 2018 portant sur le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2018.2449.SP de la Séance Plénière du 17 décembre 2018 concernant l'adoption des règlements d'intervention des aides en faveur des entreprises, modifiée

Vu la délibération n°2019.978.SP de la Séance Plénière du 24 juin 2019 portant sur le Règlement d'intervention Touristique de la Nouvelle-Aquitaine, modifiée

Vu la Commission n°5 « Aménagement du territoire, Santé, Coopération Interrégionale – Actions Européennes et Internationales , Tourisme.

Les premiers tours à vélo évoquent à chacun un souvenir intense, une sensation d'indépendance. Reviennent des images semblables à celles d'Yves Montand sur les chemins de bon matin à bicyclette. Le cyclotourisme est d'abord l'échappée des amoureux de liberté, d'espaces et d'air pur, de nature et de paysages. Les touristes à vélo apprécient la douceur de ces visites et le sourire des rencontres qu'elles offrent. Cette composante du slow tourisme, apparue au début des années 2000, offre "la découverte des paysages enchanteurs en prenant son temps, en s'imprégnant de la nature environnante, en favorisant les rencontres et en profitant des plaisirs de la table" ainsi que le décrypte l'ethnologue François Portet. Il s'agit bien sûr d'un axe sportif de l'offre touristique, et les bénéfices en matière de santé individuelle sont évidents. Enfin, à l'heure du tourisme de masse et de ses menaces pour l'environnement et la qualité de vie des habitants, le tourisme cyclable est un maillon de l'évolution indispensable vers un tourisme durable, telle que l'envisagent le Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs et la feuille de route Néo Terra.

Les mobilités actives sont revenues depuis quelques années au cœur des mobilités du quotidien. Ainsi, elles occupent une part importante de la loi d'orientation des mobilités, publiée le 26 décembre 2019. Un titre spécifique « mobilités actives et intermodalité » a ainsi été ajouté au code des transports. Si la présente délibération ne constitue pas un plan global sur ces mobilités douces, elle les soutient logiquement dans le développement touristique écoresponsable auxquelles elles participent.

Le cyclotourisme permet également des retombées économiques conséquentes sur les territoires. Le niveau moyen de dépenses d'un touriste à vélo est 25% à 30% supérieur à celui d'un touriste classique, puisqu'ils ont davantage recours aux hébergements marchands et consomment davantage de produits locaux.

Enfin, dans le contexte de crise sanitaire COVID19, le tourisme à vélo pourrait être conforté par ses atouts de proximité, de dimension familiale ou amicale, de connexion à la nature, et sa distance avec les concentrations de population, dans les transports par exemple.

Pratique saine, écologique, peu onéreuse, et inscrite dans le territoire, le tourisme cyclable a le vent dans le dos. 16 millions de Français et 6 millions d'étrangers ont fait du vélo pendant les vacances ces 2 dernières années, et pour 4 millions de Français, c'était même l'activité principale. La pratique itinérante touche principalement une clientèle régionale puisque 66% de ses adeptes viennent de moins de 500km.

La France est devenue la première destination des cyclotouristes en Europe. Le schéma national élaboré en 1998, révisé en 2010, s'inscrit dans la continuité d'itinéraires européens et se décline au niveau régional : à l'échelle métropolitaine ce sont plus de 250 itinéraires cyclables et de 23000 km de véloroutes.

Aujourd'hui, la Région Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région ciblée par les Français pour le tourisme à vélo. Un Français sur trois identifie la Nouvelle-Aquitaine pour des prochaines vacances à vélo. Elle est également la première destination européenne pour les tours opérateurs vélo avec plus de 500 offres d'itinéraires avec des destinations aussi variées que le Périgord, le littoral Atlantique, les vignobles du Bordelais, Cognac et le Poitou, le Limousin, les Pyrénées et le Pays Basque, etc. La région est traversée par deux eurovéloroutes (la Vélodyssée EuroVelo 1 de la Norvège au Portugal, et la Scandibérique – EuroVelo 3 de la Suède à l'Espagne) dont les armatures sont quasiment finalisées. Le marché du tourisme à vélo est en plein développement et la Nouvelle-Aquitaine, avec l'ensemble des départements qui la composent, dispose d'un potentiel permettant de répondre à ces aspirations.

Ainsi, le Schéma Régional des Véloroutes définit trois grands objectifs pour développer le cyclotourisme allant de la grande itinérance à la pratique loisirs :

- Elaborer un maillage d'infrastructure équilibré sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine ;
- Favoriser les retombées économiques, estimées, pour l'ensemble du maillage à + 100 M€ sur les territoires à l'horizon 2030 ;
- Créer une offre de services et de promotion adaptée aux différentes clientèles et donc aux différents usages.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20200529-lmc10000417551-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/06/2020
Retour Préfecture : 05/06/2020

Une large concertation menée pour l'élaboration du Schéma

Une large concertation a été menée par la Région avec l'ensemble des acteurs concernés : Départements, EPCI, l'Etat, le CRT et les CDT, les organismes partenaires (Gip Littoral, SNCF, Vélo et Territoires ...), les associations d'utilisateurs (AF3V, FFCT, CyclotransEurope).

Cette concertation a permis de co-construire le schéma régional des véloroutes pour les 10 ans à venir à partir des attentes des clientèles et des besoins identifiés sur les territoires.

Un maillage régional de 6740km

Le Schéma Régional des Véloroutes propose un maillage régional à partir des itinéraires d'intérêt européen et d'intérêt national. Ainsi, le Schéma Régional des Véloroutes conforte les infrastructures existantes tout en s'assurant de la continuité des itinéraires et de leurs positionnements marketing.

Aujourd'hui, le nouveau maillage régional propose 6740 km d'itinéraires dont 3730 km d'itinéraires longues distances et 3010 km d'axes régionaux. Le Schéma Régional des Véloroutes propose la réalisation de 2 540 km en 10 ans. L'investissement pour la réalisation de ces infrastructures est estimé entre 120 et 340 M€ selon la typologie de voies (jalonnement, voies vertes, sites propres) dont le portage est assuré par les Départements et/ou les EPCI.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Thématisation « Saint Jacques à Vélo » des itinéraires nationaux V41 et V90 correspondant à la Voie de Tours et à la voie de Vézelay ;
- Prolongement de la V94, de Vassivière à Niort, sur une thématique fédératrice autour des Parcs Naturels régionaux qu'elle relie ;
- Modifications des tracés de l'EV3 et de la V80 en Gironde par nécessité de simplification du parcours et de cohérence marketing ;
- Densification du maillage retrolittoral, assurant la liaison entre la Vélodyssée et les territoires intérieurs.

Ce maillage régional devrait permettre une communication sur les destinations de Nouvelle-Aquitaine comme des destinations cyclables, et générer des retombées économiques supplémentaires pour les territoires.

Aujourd'hui, ces retombées économiques sont estimées à 275 millions d'euros par an pour 6 millions de visiteurs. Avec ce nouveau maillage, les retombées économiques devraient augmenter de + 100 millions d'euros par an d'ici à 10 ans.

Le Schéma Régional des Véloroutes sera un outil au service du développement économique des territoires, au service de l'industrie touristique régionale par la proposition d'une nouvelle offre de services de qualité, mais aussi pour le développement d'un tourisme durable et de proximité, respectueux de l'environnement et des habitants.

La proposition d'un plan d'actions pour développer une offre de services à destination des clientèles

Au-delà de la consolidation de l'infrastructure, l'enjeu sera d'encourager et de sensibiliser les visiteurs en Nouvelle-Aquitaine à la pratique du tourisme à vélo par le développement des services associés. Le plan d'actions permettra d'avoir une lisibilité de l'offre, de développer des services adaptés, d'inscrire la promotion dans les stratégies régionales et infra-régionales et d'avoir des outils de pilotage des destinations avec des données mises à disposition.

Le plan d'actions 2020-2030 s'organise autour de 4 axes thématiques suivants en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs :

- Structurer l'offre de service par l'animation de la filière et par le développement des services vélos ;
- Améliorer l'intermodalité ;
- Créer et promouvoir l'offre régionale ;
- Mettre en place une gouvernance adaptée.

Conclusion

Le Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030 propose de déployer une infrastructure adéquate au regard des attentes des clientèles et de développer les services associés pour mieux accueillir les clientèles à vélo. Le marché du tourisme à vélo pourrait être renforcé dans le contexte de crise sanitaire COVID19 où les clientèles recherchent une pratique extérieure et familiale.

La Région continuera son accompagnement sur les infrastructures structurantes sur la thématique « itinérance cyclable » à travers son règlement d'intervention en faveur du tourisme.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **d'APPROUVER** le Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030 annexé à la présente délibération.

Décision de l'assemblée plénière :

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Régional,



ALAIN ROUSSET